

Charte de confiance

Groupe scolaire-Parents-Elève

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans le groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc, nous vous en remercions. Un lien de confiance nous unit dorénavant.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.
- Le guide des bonnes pratiques numériques qui définit notamment une communication réfléchie, sereine et respectueuse.

Ces 3 documents sont accessibles sur le site : www.jdas.org

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante des équipes, des parents et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

Nous nous engageons à remplir notre mission d'enseignement et d'éducation en respectant le caractère propre de l'établissement.

Vous vous engagez à nous soutenir dans nos efforts pour maintenir un niveau de discipline et de travail nécessaires à cette réussite, en acceptant les décisions prises par l'équipe pédagogique pour faire travailler vos enfants.

Une attitude commune basée sur la reconnaissance et le respect par tous des compétences de chacun nous unit.

La loi impose aux parents une obligation scolaire jusqu'à 16 ans et dans ce cadre, les élèves, les personnels, les parents se doivent :

- au respect du règlement de l'établissement. Le Chef d'Etablissement engagera une procédure disciplinaire pour tout manquement.
- au respect des périodes scolaires,
- au respect de l'Institution et de ceux qui la représentent.

Les élèves doivent adopter une attitude qui fasse honneur à leur établissement en toutes circonstances.

Dans le cadre du suivi de chaque enfant, dans une logique éducative bienveillante, tout membre de la communauté éducative peut être amené à rencontrer un ou plusieurs élèves pour faire le point. Si nécessaire, un dialogue s'établit avec les parents.

L'établissement propose :

- un accueil de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- la mise en place de temps et de lieux de concertation associant l'ensemble des acteurs pour les choix éducatifs et organisationnels de l'établissement.

L'établissement communique.

L'établissement assure les modalités de suivi d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

Pour manifester cette adhésion, les parents et l'élève (en âge de le faire) apposent leur signature sur le présent document.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir.

=====